

REUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

MM. les Membres du Conseil Municipal
sont convoqués dans la Salle de la Mairie,
pour la réunion qui aura lieu

le Lundi 10 Juillet 2023

à 20 Heures 30

Objet :

- Impayés de loyers – Procédure d'expulsion
- Devis feux d'artifices
- Redevance d'occupation du domaine public 2023 – Orange
- Redevance d'occupation du domaine public 2023 – GRDF
- Achat FC7 Karcher
- Comptes rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

Le Maire de SAINT SEURIN DE PRATS, le 04/07/2023



Convocation du Conseil Municipal l'an deux mille vingt-trois, quatre juillet. Le Maire de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil Municipal ont été dûment convoqués le lundi dix juillet deux mille vingt-trois en séance ordinaire à vingt heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Impayés de loyers – Procédure d'expulsion
- Devis feux d'artifices
- Redevance d'occupation du domaine public 2023 – Orange
- Redevance d'occupation du domaine public 2023 – GRDF
- Achat FC7 Karcher
- Comptes rendus des réunions et commissions
- Questions diverses

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

PRÉSENTS : MME IBERTO – M. CAMUS - MME VASSEAUD - M. BATTISTON – MMES CLAVERIE - VAUNAC – GUIHENEUF - M. BIERNE – MME LAGORCE – M. BOURNET

ABSENT EXCUSÉ : M. BIASOTTO Nicolas

PROCURATION : M. BIASOTTO Nicolas à M. BOURNET Laurent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GUIHENEUF Isabelle

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 9 mai 2023**

IMPAYÉS DE LOYERS – PROCÉDURE D'EXPULSION

Madame le Maire donne lecture du projet de délibération portant sur la procédure d'expulsion de Madame ... suite à des impayés de loyers engagée, afin de protéger les intérêts de la commune.

Considérant l'exposé et la procédure d'expulsion engagée le 02 février 2023, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que :

- la commune assure elle-même sa propre défense
- Madame le Maire est autorisée à défendre les intérêts de la commune devant le Tribunal Judiciaire de Bergerac
- Madame le Maire est autorisée à signer tout document afférent

DEVIS FEUX D'ARTIFICES

Madame le Maire donne la parole à Mme Vasseaud Sophie, 2^{ème} adjointe, qui présente le devis de l'entreprise PYROMA d'un montant de 1050,00 € TTC. Elle précise que les feux seront tirés à l'occasion du marché gourmand organisé par le Comité des fêtes, le 19 août 2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés le devis de l'entreprise PYROMA d'un montant de 1 050,00 € TTC, charge Madame le Maire à signer tout document relatif à cet achat et à engager cette dépense.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023 – ORANGE

Madame le Maire explique qu'il y a lieu chaque année de fixer le tarif de la redevance d'occupation du domaine public. Elle propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour l'année 2023 :

- Pour les artères en sous-sol : 30,00 € x 2,32 km x 1,5649 (coef actualisation 2023) = 108,92 €
- Pour les artères aériennes : 40,00 € x 6,030 km x 1,5649 (coef actualisation 2023) = 377,45 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés ces tarifs et charge Madame le Maire à émettre un titre exécutoire de recettes relatif à cette redevance.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2023 – GRDF

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réclamer les redevances d'occupation du domaine public communal pour le passage des canalisations de gaz qui nous sont dues pour l'année 2023. Considérant l'évolution des indices, la longueur des canalisations, Madame le Maire précise le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal comme suit :

RODP 2023 : $((1745 \times 0,035) + 100) \times 1,39 = 223,89 \text{ €}$ (montant total dû 224 €)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité des membres présents et représentés ces tarifs et charge Madame le Maire à émettre un titre exécutoire de recettes relatif à cette redevance.

ACHAT FC7 KARCHER

Après l'essai probant du FC7 Karcher (nettoyeur sol) de la cantine par l'agent technique sur le sol de la salle municipale, Madame le Maire propose l'achat d'un deuxième appareil facilitant ainsi le nettoyage du sol.

Elle présente deux devis, le premier de la société Leroy Merlin d'un montant de 299,99 € HT et un deuxième de la société Thomas qui s'élève à 466,66 € HT.

Le Conseil Municipal valide l'achat de FC7 Karcher auprès de la société Leroy Merlin.

COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS ET COMMISSIONS

- Commission « Sport et culture » le lundi 5 juin 2023 : Mme Vasseaud Sophie indique que cette commission portait sur le vote des subventions aux associations. L'enveloppe prévue était de 20 000,00 € cependant il sera proposé au Conseil Communautaire un surcroît de 6 717,25 € suite à la création de nouvelles associations. Il a été abordé un projet pour les JO 2024.
- Commission « Assainissement » le mercredi 7 juin 2023 : Madame le Maire indique que cette commission avait pour but de valider le marché accord-cadre à bons de commandes pour un montant de 400 000 € pour les 4 années à venir. L'entreprise sélectionnée est l'entreprise Dubreuilh. Il a été fait un point sur les travaux en cours. Une étude de faisabilité sera réalisée sur l'ensemble du territoire de la Communauté prochainement. La société AGUR a validé le bon fonctionnement de toutes les stations d'épurations du territoire.
- Commission « Voirie » le mercredi 7 juin 2023 : M. Battiston Gérard indique que cette commission avait pour but de valider le marché accord-cadre pour les travaux de voirie.
- Conseil d'Ecole le mardi 27 juin 2023 : Mme Lagorce Sophie informe qu'il y aura à la rentrée scolaire 38 élèves à St Seurin de Prats, soit 18 CM1 et 20 CM2. Un projet de voyage à Paris en 2024, pour tous les élèves de St Seurin de Prats, est en cours d'étude.

QUESTIONS DIVERSES

MOTION

Madame le Maire donne lecture du courrier émanant du Collectif pour la défense de l'hôpital public et l'accès aux soins pour tous en Dordogne et de la proposition de motion envoyée par l'Union des Maires le 7 juillet 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de valider cette motion.

- **MISE EN PLACE PLAN CANICULE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un registre de canicule a été ouvert comme chaque année (du 1er juin au 15 septembre 2023), afin de recenser les personnes les plus vulnérables en cas de déclenchement du plan canicule.

- **TRAVAUX LOGEMENT « 28 ROUTE DE PRATS »**

Madame le Maire indique que les travaux de rénovation de la salle de bain du logement « 28 Route de Prats » ont été réalisés en temps et en heures.

Mme Vacher Aline remercie chaleureusement l'ensemble du Conseil Municipal pour cette belle réalisation.

- **DON D'UN ADMINISTRÉ**

M. Jacques Boucher propose à la commune de récupérer un gabarot appartenant à M. Régis Scaliger qui livrera à la municipalité dans l'été. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et remercie chaleureusement M. Boucher et M. Scaliger.

- **REMERCIEMENT**

Le Conseil Municipal remercie l'entreprise Firchim pour le prêt d'une station de lavage qui sera installée prochainement dans la cuisine de la salle municipale.

Séance levée à 22h20

Madame le Maire,

